

2016

© Michel Müller

8<sup>ème</sup>  
édition

Trois  
Prix  
de  
1000€

Date  
limite  
d'inscription  
**15 avril 2016**

Depuis 2006, le Club de la Presse des Pays de Savoie récompense les meilleures productions journalistiques traitant de la montagne sous tous ses aspects.

Les productions journalistiques qui s'interrogent sur l'avenir de ce milieu singulier, mettent en évidence ses traditions, ses paysages. Celles qui soulignent les travaux scientifiques, les innovations technologiques, l'évolution du tourisme, des nouvelles glisses. Celles qui nourrissent le débat entre le nécessaire développement et ses dérives et tant d'autres sujets multiples et variés. Rendre hommage à des journalistes, c'est aussi se souvenir de Philippe Révil, journaliste Savoyard disparu en montagne. Trois prix, assortis d'un chèque de 1 000 euros chacun, récompensent :

- un article de presse écrite
- un reportage de radio, TV ou un film
- un prix « coup de cœur » du jury.
- Un prix France Montagnes

Les candidats sont des journalistes, auteurs, producteurs, titulaires ou non de la carte de presse.

Les contributions  
doivent arriver au plus tard  
le 15 avril 2016  
par mail à  
[clubdelapresse7374@orange.fr](mailto:clubdelapresse7374@orange.fr)

"Le palmarès sera révélé  
au cours d'une réception  
organisée au mois  
de septembre 2016  
en Savoie.

# Prix Montagne

Philippe Révil

## Les lauréats de la 7ème édition à St Gervais en décembre 2013 :

**Prix Montagne 2013** à Charlie BUFFET, accompagné du photographe Pascal Tournaire, pour l'article « La mondialisation du Mont Blanc » paru en août 2013 dans Le Monde.

**Prix Audiovisuel** à Gaëlle Charnay pour le reportage « La Grave, l'esprit de la montagne » diffusé en avril 2013 sur TF1.

**Prix Coup de Cœur du Jury** à Philippe Bonhème pour « Le Grand-Saint-Bernard pour les siècles des siècles » paru le 7 août 2013 dans Alpes Magazine.

**Prix du partenaire France Montagnes** à Emilie LETURCQ pour « Le Pic du Midi, star de la Bigorre » paru le 11 décembre 2012 dans Pyrénées Magazine.



## Règlement 2016

### Article 1 : Présentation du concours

L'association loi 1901, du Club de la Presse des Pays de Savoie dont le siège social est situé : *Maison des Associations, 67 rue Saint François de Sales, 73000 Chambéry* organise un concours intitulé Prix MONTAGNE Philippe-Révil en rendant ainsi hommage au journaliste savoyard Philippe Révil disparu en 2005.

*Journaliste et écrivain, correspondant du « Monde » en Savoie. Né le 8 juillet 1955 à Chambéry, Philippe Révil a mené toute sa carrière de journaliste en Savoie. Diplômé d'histoire et de l'Institut d'études politiques de Grenoble, il était entré en 1981 comme rédacteur à l'hebdomadaire catholique départemental, La Vie nouvelle. Philippe Révil s'est tué accidentellement en montagne le samedi 27 août 2005.*

Ce prix récompense les meilleures productions journalistiques sur la montagne.

### Article 2 : Condition de participation

Les candidats sont des journalistes selon la définition de l'article L. 761-2 du Code du travail : *Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources. Sont assimilés aux journalistes professionnels les collaborateurs directs de la rédaction (...) à l'exclusion des agents de publicité et tous ceux qui n'apportent, à un titre quelconque, qu'une collaboration occasionnelle.*

Les journalistes qui souhaitent se porter candidats, doivent

transmettre les articles ou reportages réalisés au cours de l'année 2015.

Le club de la presse se réserve le droit de vérifier les informations fournies par les candidats. Toute fausse déclaration entraînera l'éviction du concours.

### Article 3 : Jury

Le jury est composé de membres du Club de la Presse des Pays de Savoie.

Il est composé de membres des différents collèges du club et se réunit aussi souvent que nécessaire.

### Article 4 : Attribution et remise des Prix

Ce prix est attribué dans trois catégories :

- un article de presse écrite,
- un reportage de radio, TV ou un film,
- un prix « coup de cœur » du jury.

Un prix Montagne peut être partagé. Il peut être décerné à plusieurs collaborateurs si le travail est leur œuvre commune et qu'aucune différence de mérite ne peut être perçue par le jury. Un prix ne peut être remis à un titre ou une entreprise, il est remis à un (e) ou plusieurs journalistes.

Les lauréats seront ceux qui auront remporté la majorité absolue des suffrages du jury.

### Article 5 : Communication, publicité

Les auteurs des articles sélectionnés seront avertis et il leur sera proposé de participer au concours. L'acceptation d'un prix implique de la part de chaque lauréat, l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que les photos de la réalisation primée pour les besoins de communication du club de la presse.

La participation au concours vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

## Partenaires



## Bulletin d'inscription à retourner avant le 15 Avril 2016 au

Club de la Presse des Pays de Savoie,  
121 Allée du Clos des Chênes 73190 ST BALDOPH.

Nom

Prénom

Tel

Email bureau

Email personnel

Adresse

Je souhaite participer au Prix Montagne « Philippe Révil » organisé par le Club de la Presse des Pays de Savoie et en acceptant les conditions.

Fait à .....

Le .....

Signature